

NOYERS SUR JABRON  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

ARRETÉ

AR\_2022\_082

**MISE EN PLACE D'UN RALENTISSEUR SUR LA VOIE COMMUNALE DES LATILS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

**Vu** le code de la route,

**Vu** l'arrêté N°2016\_15 en date du 27 avril 2016, relatif à la limitation de vitesse à 30 km/ h sur toutes les voies communales.

**Considérant** que pour permettre d'assurer convenablement la sécurité des usagers, il convient de mettre en place un ralentisseur sur le Chemin de Valbelle au lieu-dit Les Latils sur la voie entre les parcelles ZC 32 et ZC 57 (suivant plan ci-joint).

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Un ralentisseur sera mis en place à hauteur de la parcelle ZC 32 et ZC 57

**Article 2** : Conformément à l'article R 411-25 du code de la route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 5** : Le Maire de la Commune de Noyers-sur-Jabron est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressé à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Forcalquier
- Monsieur le Commandant de Communauté de Brigades de Sisteron
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Digne-les-Bains
- Au pétitionnaire.

Fait à Noyers sur Jabron,  
le 6 décembre 2022

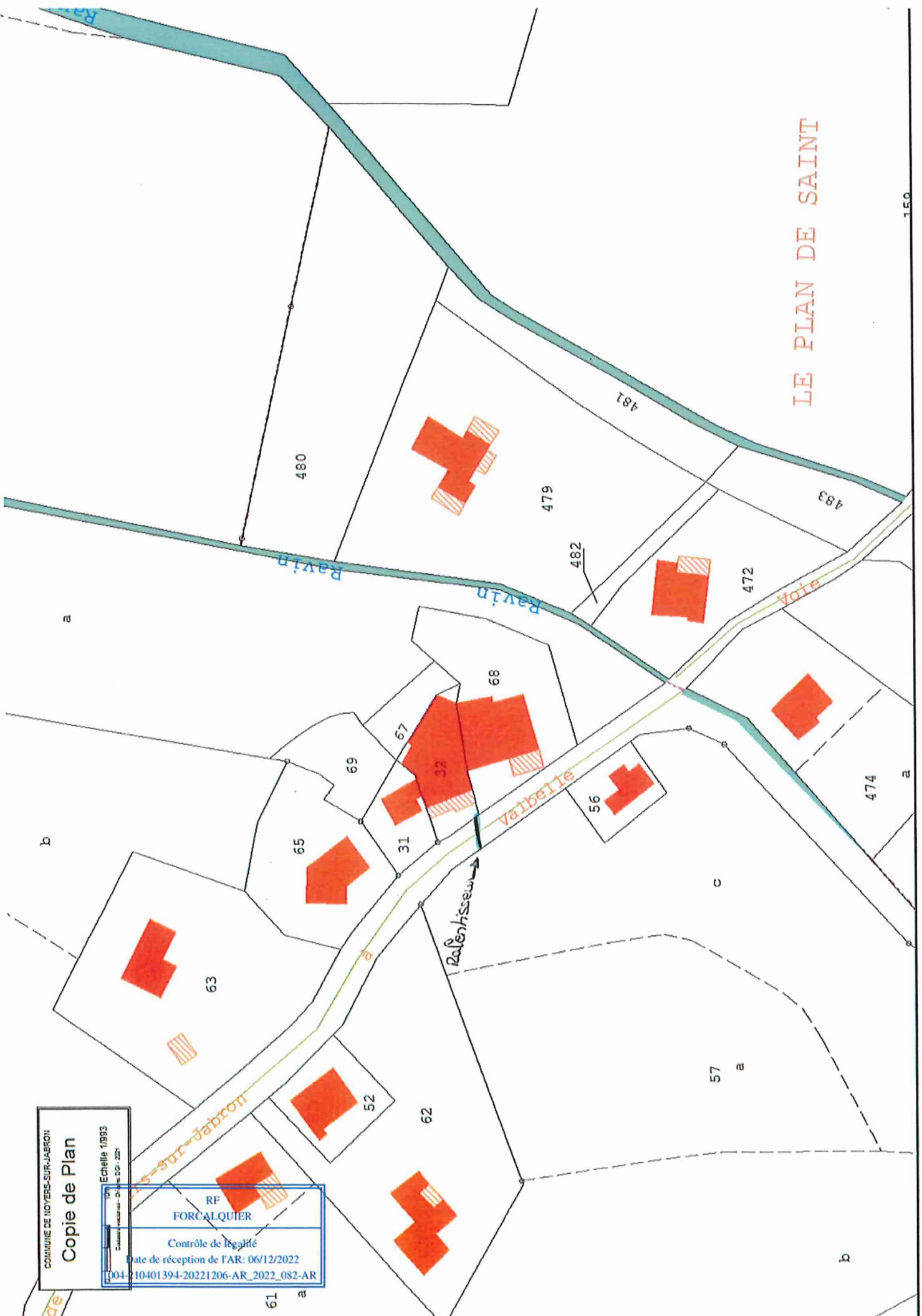
Le Maire,  
B. CHADEBEC



RF FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/12/2022 004-210401394-20221206-AR_2022_082-AR

LE PLAN DE SAINT

150



COMMUNE DE NOYERS-SUR-JABRON  
**Copie de Plan**  
Echelle 1/993  
2022-10-01

RF  
FORCALQUIER  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/12/2022  
2004-210401394-20221206-AR\_2022\_082-AR